

"Cette fille a déjà montré
son insolence en passant outre à des
lois établies, et le crime une fois commis,
c'est une insolence nouvelle que de se vanter et
ricaner. Désormais, ce n'est plus moi, c'est elle qui
est l'homme, si elle doit jouir ici impunément de
son triomphe. Et bien, non ! (...) Moi, tant que je
vivrai, ce n'est pas une femme qui me fera la
loi."

SOPHOCLE, Antigone

Sexualités lesbiennes en prison

Natacha Chetcuti

- Prix Libre -

Sexualités lesbiennes en prison Natacha Chetenti

Pour toute commande, contacter les éditions de *La Criée*
122, rue Montesquieu 69007 Lyon

Prix de vente : 10Frs (15Frs port compris)

Diffusion, publication, bibliographie, relecture,
conception et photocopies : éditions de *La Criée*

Toute reproduction du présent
texte est encouragée, sous seule réserve
de ne pas en détourner les propos
et de citer la source.

documentaire).
Paris, établissements du Grain
de Sable, 1993.

Laronce Cécile, *Femmes derrière les barreaux*, in :
Jeune Afrique, n° 1925 (25 nov. - 1er déc. 1997), p. 26 -
27.

Le Péron Martine et al., Les femmes détenues : de l'exemplarité des
femmes détenues. Rapport ATP femmes, Paris, CNRS, 1987.

Le Péron Martine, "Le double enfermement des femmes détenues", in
Hommes et libertés - Journal de la ligue des droits de l'homme, 1984, n° 33, p.
22-25.

Lombroso Cesare, Ferrero Guglielmo, La femme criminelle et la prostituée. Paris,
Alcan, 1986.

Majorelle Michelle, "La libération de la femme passe-t-elle par la délinquance ?", in
Maintenant société, n° 4, 2 avril 1979.

Observatoire international des prisons, Femmes privées de liberté : observation sur les
conditions de détention des femmes incarcérées. Paris, La Villette, 1998. 13 p.

Prisoners Abroad, *Special Edition Women in Prison*, vol. 8 Issue No. 3, Winter '97. 12 p.

Rostaing Corinne, La relation carcérale. Paris, PUF, 1997.

Trinquier Christel, Femmes en prison. Paris, éd. le Cherche-Midi, 1997.

Ward David A. et Kassebaum Gene G., Women's prison. Sex and social
structure. London, Weidenfeld & Nicolson, 1965.

Welzer-Lang Daniel, Lillan Mathieu, Michaël Faure, *Les abus en prison pour
femmes : la non-symétrie*, in : Sexualité et violences en prison. Lyon,
Observatoire international des prisons, Aléas éditeur, 1996, p. 187 -
198.

Zana Leyla, Écrits de prison. Paris, éd. Des femmes,
Antoinette Fouque, 1995. 115 p.

Pour en savoir plus...

Amnesty International, États-Unis : les mêmes droits pour tous. " Je n'avais pas été condamnée à ça ". Violations des droits fondamentaux des femmes détenues. Mars 1999.

Amnesty International, Briser le silence, 1997-1998. Rapport sur les droits et les discriminations que subissent les personnes homosexuelles.

Atwood Jane Evelyn, Women in Prison. New-York, Umbrage Editions (ouvrage photographique, sortie prévue en 1999).

Benedetti Dominique, Bèle Nadia, "Prison de femmes : mythes et réalités", in *Lesbia Magazine*, n° 25 janvier 1985, pp. 12-19.*

Carlo Robert, La criminalité des femmes : approche différentielle. Thèse sous la dir. de R. Ottenhof, Université de Pau, soutenue le 12 février 1985.

Carlen Pat, Sledgehammer, Women's Imprisonment at the Millennium. Macmillan Press Ltd. London, 1998, 180 p.

Devlin Angela, Invisible Women : What's Wrong with Women's Prison's ?. Winchester, Waterside Press, 1998. 400 p.*

Dhavernas Marie-Josèphe, "La délinquance des femmes", in *Questions féministes*, nov. 1978, n° 4, pp. 55-86.

Duché Natacha et Gransac Ariane, Prisons de Femmes. Paris, Denoël, 1982.

Erhel Catherine, Catherine Leguay, Prisonnières. Paris, Ed. Stock, 1977. 277 p. (épuisé).

Gauthier Xavière, Rivière Anne, dir. "Prisonnières", n° spécial sur les femmes prisonnières in *Sorcières*, n° 6 (vers 1976).

Hamelin Monique, Femmes et prison. Québec, éds. du Méridien, 1989.

Jean-Michel Carré, Galères de femmes (film)

Avant de commencer cet article, il est important d'exprimer la difficulté que j'ai rencontrée pour traiter ce sujet, la pauvreté des recherches faites sur ce thème n'en ayant, en effet, pas facilité l'approche. Cet état de fait est signifiant en lui-même, et peut être analysé de la façon suivante :

Introduction

1. L'invisibilisation des sexualités entre femmes produite par le patriarcat : c'est l'oppression que subissent les lesbiennes au quotidien. En effet, nous vivons dans une société virarcale où la seule sexualité reconnue est celle où prédomine la pénétration d'un phallus. Autrement dit, s'il n'y avait pas d'hommes, il n'y aurait pas de sexualité... Cette lesbophobie est d'autant plus reproduite qu'elle s'appuie sur l'hétérosexisme. La prison, en tant que reflet de la société extérieure (aspect qui sera développé plus loin), reproduit les mêmes regards sur la sexualité. J'ai souvent retrouvé dans mes lectures la sexualité entre femmes entendue comme un palliatif au manque de rapports hétérosexuels.

2. De plus, les femmes subissent une telle oppression en prison, qu'elles-mêmes ne reconnaissent pas les relations amoureuses entre femmes qu'elles décrivent. Elles les décrivent comme un substitut au rapport hétérosexuel. Très peu se reconnaissent donc d'une sexualité lesbienne, ce qui a rendu ce travail d'autant plus difficile, puisque très peu de femmes m'ont parlé de leur sexualité en prison. De plus, je me suis trouvée confrontée à un problème éthique, de cette fameuse neutralité axiologique, à savoir : quelle lecture devait être faite de ces entretiens. Car je ne pouvais en faire qu'une analyse de sexualité lesbienne, je me suis trouvée face à ma propre représentation, et en même temps, je ne voulais pas être loin de la réalité qui était la leur. J'ai donc fait une analyse militante et féministe. Ce qui m'a amené à me poser la question suivante : qu'entendons-nous par homosexuelle et par lesbienne ? Quelle distinction peut-on faire entre ces deux termes et y a-t-il une distinction à faire ?

3. La prison étant un monde opaque et fermé, il est aussi très difficile de pénétrer ce milieu. J'ai donc recueilli peu d'entretiens, j'ai interrogé des ex-détenues, et j'ai repris des entretiens déjà existant, en tout une dizaine, ce qui est peu par rapport à la population carcérale des femmes.

4. Signalons encore une dernière difficulté : toutes les études consacrées aux femmes dans le milieu carcéral sont toujours basées sur une étude symétrique par rapport aux hommes. C'est encore considérer le genre masculin comme référent, face au "spécifique féminin". C'est laisser au masculin le général, donc le dominant. C'est donc volontairement que j'ai écarté toute allusion à la prison des hommes.

Pour tenter de répondre à toutes ces interrogations, j'ai posé l'hypothèse suivante : il existe une sexualité lesbienne et / ou homosexuelle en prison, quel en est l'espace ?

La prison comme Autre espace social

La prison est un appareil scientifico-judiciaire qui constitue une technologie de pouvoir et de domination. Le système pénal ne cherche pas à sanctionner tous les illégalismes, mais il cherche à les différencier. La prison est une zone de différenciation sociale, à la fois lieu de souffrances et de revendications, c'est un lieu d'enfermement institutionnel. C'est donc un lieu fermé, source de tensions permanentes et de renégociations perpétuelles entre les détenues, le personnel et les différentes institutions sociales représentées.

La prison est un "laboratoire d'analyse du social privilégié dans la mesure où elle concentre dans un espace circonscrit et de façon amplifiée des phénomènes observés dans d'autres champs de la société".

En prison, la personnalité continue d'être mortifiée par les cérémonies d'admission, par le dépouillement de biens jugés dangereux, de papiers

Les fouilles corporelles

Extrait d'une notice d'information remise aux surveillantes dans une prison de France :

"Les fouilles sont des moyens de contrôle indispensables, destinés à assurer la sécurité en prévention d'agressions... L'agent, après avoir fait éloigner la détenue de ses effets, procède à sa fouille corporelle selon l'ordre suivant. Il examine les cheveux de l'intéressée, ses oreilles et éventuellement l'appareil auditif, puis sa bouche en la faisant tousser mais également en lui demandant de lever la langue et d'enlever si nécessaire la prothèse dentaire. Il effectue ensuite le contrôle des aisselles en faisant lever et baisser les bras avant d'inspecter les mains en lui demandant d'écarter les doigts. L'entrejambe d'un individu pouvant permettre de dissimuler divers objets, il importe que l'agent lui fasse écarter les jambes pour procéder au contrôle."

Pour une fouille intégrale, la personne détenue doit se déshabiller entièrement en la présence d'agent(s) du même sexe. L'agent ne doit pas toucher la détenue fouillée, à l'exception de sa chevelure et de ses oreilles. La fouille doit se faire à l'abri du regard des autres détenues. Il pourra être fait obligation à la détenue de se pencher et de tousser. Les détenues ne peuvent refuser de se soumettre aux fouilles sous peine de sanction disciplinaire.

Notes

- 1- A. Chauvenet, *L'échange et la prison*, 1996.
- 2- C. Lucas, *De la réforme des prisons ou de la théorie de l'enfermement*, 1838.
- 3- C. Lesselier, *Les femmes et la prison*, 1982.
- 4- D. Ward et G. Kassebaum, *Women's prison*, 1965.
- 6- S. Buffard, *Le froid pénitencier*, 1973.
- 7- C. Erhel et C. Leguay, *Prisonnières*.
- 8- Les détenues sont appelées "les filles" par les surveillantes.
- 9- C. Lesselier, *Les femmes et la prison*, 1985.
- 10- A.M. Marchetti, *Pauvretés en prison*, 1995.
- 11- C. Rostaing, *La relation carcérale*, 1997.
- 12- D. Welzer-Lang, *Sexualités et violences en prison*, 1996.

ou de photographies ou encore par la contamination physique ou morale lors de fouilles ou du fait de l'absence de l'intimité. Les fouilles sont de véritables viols que les femmes subissent au quotidien, elles sont atteintes dans leurs identités sociales et corporelles. Elles subissent donc l'oppression sous diverses formes : culpabilité, perte de reconnaissance, atteinte directe sur le corps et l'intime. Les relations en prison sont basées sur des représentations hiérarchiques (hiérarchisation de la peine, hiérarchisation entre détenues et surveillantes, ...).

Cette institution n'offre que des possibilités réduites d'interactions. Elle définit des statuts, impose des règles de conduite, prévoit des sanctions pour les détenues comme pour les surveillantes dans le cadre de leur non respect. Mais ce sont les détenues qui subissent les plus fortes contraintes : l'emprisonnement ne signifie pas seulement la privation de liberté, il implique l'attribution d'un nouveau statut, celui de prisonnière et l'assujettissement à un régime institutionnel et totalitaire qui exerce sa pression de manière continue et quotidienne. C'est un lieu d'exclusion temporaire qui symbolise le rejet par la société de certaines de ses membres.

C'est un lieu de stigmatisation. Plus l'exclusion est longue, plus le retour à la vie social sera difficile. Même pour quelques jours, l'incarcération constitue un traumatisme, ce qui est vrai autant pour les détenues, que pour les femmes qui vont en prison par le biais de parloirs. De plus, le poids de l'éducation patriarcale engendre la culpabilité constante, qui marque toutes les femmes qui sont incarcérées. Il faut "tenir" comme disent les détenues, c'est-à-dire qu'il faut supporter, résister. Il y a aussi une fonction de masse à accomplir, le quotidien carcéral suppose la promiscuité, on ne choisit pas ses codétenues. Il faut vivre avec les Autres, avec soi-même dans des espaces réduits (une cellule mesure environ 9m²). La sortie de prison suppose également d'importantes capacités d'adaptation face à un monde en changement.

Les prisons de femmes

L'événement marquant dans l'évolution des prisons de femmes date de la première moitié du XIX^{ème} siècle, avec l'instauration de la non-mixité des établissements, qui reste encore aujourd'hui, avec le recrutement d'un personnel de surveillance exclusivement féminin, un principe.

"Il fallait que l'éducation pénitentiaire restaure le sens de la légalité mais aussi la pudeur des femmes. La femme en tant qu'épouse et mère est le pivot de la famille et le garant de la moralité de l'homme et des enfants. La criminalité de la femme est plus dangereuse que celle de l'homme, parce qu'elle est plus contagieuse, de même que sa moralité est plus utile peut-être, parce qu'elle est plus expansive"².

C'est bien sous des valeurs sexistes et protectionnistes, donc patriarcales, que se constitue en 1838 ce concept de *prisons de femmes*. Ce sont des valeurs familiaristes (celles-là mêmes dont nous voyons le retour en France aujourd'hui), qui constituent le pivot de cette institution.

Les femmes condamnées à de longues peines ne seront séparées des hommes qu'en 1856 et il faut attendre jusqu'en 1885 pour voir ce type d'établissement s'instaurer dans toute la France. Le nombre de femmes emprisonnées est passé d'environ 13 000 en 1885 à 4 000 en 1990. En maisons centrales, ce nombre est passé de plus de 5 000 femmes en 1856 à moins de 2 000 femmes en 1885, et à 700 femmes en 1901. Le taux de femmes en centrale passe de 29% en 1830 à 15% en 1891 et à 6% en 1938. Il fluctue davantage dans les maisons d'arrêt : 11 % en 1851 à 22 % en 1861, de 14% en 1891 pour revenir à 11% en 1938, de 18% en 1946 à 3% en 1976. Ce taux augmente pour atteindre 4,2% aujourd'hui.

Les femmes sont de moins en moins traduites en justice tout au long du XIX^{ème} siècle. "Davantages insérées dans la sphère du privé, moins engagées dans la politique et le professionnel, moins concernées par la violence, les femmes sont moins souvent poursuivies que les hommes, et quand elles le sont, elles se trouvent plus fréquemment acquittées." Tels étaient les

J e
peux échanger à travers
des discussions sur les féminismes,
car grâce à elles j'affine mes analyses et
mes représentations féministes, et avec qui
j'élabore mes pensées féministes anarkà, lesbiennes, ce
qui m'a aidé dans l'élaboration de cet article.

Merci à Thibaut, qui m'a aidé dans les correction, et avec qui, tout le
long de l'année, je précise, j'élabore, je critique mes pensées.

Toulouse, 1998
Natacha Chetcuti

En conclusion

Je voudrais terminer cet article en rappelant pour moi ce que veut dire le terme de lesbienne et ainsi expliquer la raison qui a fait que j'ai mis beaucoup de temps avant d'élaborer cet article, mais aussi du coup toutes les discussions qu'un tel sujet a suscité à travers les discussions que j'ai pu avoir avec d'autres féministes lesbiennes anarchistes.

Car pour moi, être lesbienne, dans ma réalité et mon quotidien, c'est avant tout s'opposer au système hétérosocial, c'est donc appartenir à un mouvement politique autonome. C'est rendre visible, au quotidien, que le lesbianisme est une force politique, une arme contre le patriarcat. C'est lutter contre le régime de l'hétérosexualité en tant qu'appropriation du corps des femmes. Puisque le système de l'hétérosexualité est bien un système social et politique et non une sexualité. Être lesbienne c'est échapper à l'appropriation dans le privé au patriarcat, mais il est encore difficile d'y échapper dans le public ! C'est aller en tout cas contre l'hétérosexualisation du système. Ce qui me différencie des homosexuelles, qui pour moi sont des femmes qui ont des désirs entre femmes (en cela, nous sommes semblables), mais qui ne remettent pas en question le système patriarcal, hétérosocial, et qui peuvent reproduire les mêmes rôles de domination...

Je tiens à remercier toutes les femmes qui ont répondu à mes questions, ou qui ont participé à d'autres recherches, car grâce à leurs témoignages elles participent à la visibilité des lesbiennes dans leur combat politique et social.

Je tiens aussi à remercier Annie, Sylvie, Martine et toutes les femmes avec lesquelles

propos
tenus au début du siècle sur la prison et les femmes. Ils traduisent encore une fois de plus la femme comme une sous-catégorie de l'Homme (bien sûr !), circonscrite à l'espace réduit du foyer et ne pouvant accéder à la sphère publique.

"Les juges hésitent à les condamner à mort : 45 femmes ont été exécutées entre 1833 et 1880 mais à partir de 1905, il n'y a plus eu de femmes exécutées pour délit de droit commun, sauf durant le régime de Vichy".

Le choix d'un personnel exclusivement féminin date de 1830. En effet, le nombre de cas de viols et de grossesse en prison était important, le fait d'appliquer une surveillance des femmes par d'autres femmes est aussi une façon de répondre à l'esprit moraliste et patriarcal. Il est intéressant de noter que, de plus, les surveillantes étaient moins payées que les surveillants hommes.

Mais peu de femmes voulaient exercer ce métier. L'État stigmatise cet état de fait et éditait une circulaire : "Les femmes recrutées s'avèrent sans éducation et sans raffinement, elles ne répondent guère à la volonté de transformer les détenues en femmes honnêtes et prudes". Par une décision ministérielle du 22 mai 1840, l'État fait appel à des religieuses : les Sœurs de l'ordre de Marie-Joseph, pour assurer les tâches de surveillance : c'était la valorisation des valeurs morales, de réhabilitation !

La séparation de l'État et de l'Église en 1905 permet de laïciser le personnel des surveillantes dans toutes les prisons. Si les religieuses ne sont plus des surveillantes aujourd'hui, elles sont toutefois toujours présentes dans certains établissements pénitentiaires où elles assurent des fonctions d'assistantes sociales, de bibliothécaires, de lingères, ... Elles font subir de très fortes pressions aux femmes incarcérées, notamment lors de questions liées à l'avortement. Elles sont alors souvent les premières à essayer de dissuader ou de culpabiliser les femmes face à l'avortement. Leur influence peut être parfois décisive au moment d'une prise de décision.

Quelques interprétations sociologiques des prisons de femmes

Jusqu'en 1960, les ouvrages sociologiques sur les prisons de femmes sont inexistantes. Les premières enquêtes datent de 1965, et naissent dans les pays anglo-saxons. Elles partent toutes d'un modèle de référence produit à partir des prisons masculines. La référence est donc ce qui se passe dans les prisons d'hommes, ce qui est constitutif au rôle genré, qui place le genre dominant (le masculin), comme référent du système social.

L'exemple type est l'étude de David Ward et Gene Kassebaum : dans l'ouvrage *Women's prison* (1965), ils estiment que "l'homosexualité peut être une forme d'adaptation à la vie carcérale pour les femmes, qui souffrent davantage de la séparation familiale. Les *turn-outs*, ces détenues qui deviennent homosexuelles durant leur incarcération, trouvent dans cette relation une compensation à la dépersonnalisation et une réponse au manque psychologique créé par l'absence de soutien protecteur. Les femmes recréent d'ailleurs, au sein de leur relation homosexuelle, les rôles de la femme et de l'homme."

C'est bien sûr une définition naturaliste, être une femme, c'est être avec un homme, ou une femme sans homme n'existe pas ! C'est attribuer au sexe biologique de départ des rôles genrés. Alors que le genre n'est qu'une construction sociale définie dans une société spécifique, en France, il sous-tend les rapports de domination. Nous y reviendrons plus tard. Les auteurs ne parlent par ailleurs pas de lesbianisme, mais bien d'homosexualité, homo, semblable à l'autre, mais surtout qui fait référence au masculin et qui, du coup, invisibilise les femmes dans une sexualité commune.

Rose Giallombardo⁴ parle de "l'importance des relations homosexuelles, comme une sorte d'alliance, voire

façon
de communiquer, d'avoir
quand même des rapports, de se
toucher, quoi, en fait. Sinon, je ne me
souviens pas si je me suis vraiment beaucoup
masburbée, non plus, et toi ?"

G (son amie) : "Tu ne penses pas du tout à la sexualité. Enfin, je ne sais pas. Ça te coupe les envies, hein, c'est le cas de le dire (rires). L'endroit n'est pas vraiment adapté et propice à ce genre de choses. Ce n'est pas des peep-show..." (des ex-détenues)

"Sinon, on avait la possibilité de se voir le dimanche après-midi dans une cellule de son choix, avec les gens qu'on avait choisis, et mon amie. C'est-à-dire que je me suis trouvée avec ma copine, parce qu'on était séparées depuis le début, et c'était pendant quelques semaines qu'il me restait à passer, on s'est retrouvées comme ça une fois un dimanche en cellule, mais chez une autre détenue, de toutes façons, bon c'est sûr qu'on s'est enlacées et qu'on s'est fait des bisous, des choses comme ça, mais ça s'est arrêté là. De toutes façons, on ne peut pas aller plus loin, parce qu'on n'est pas tranquilles, on est observées, épiées, donc ça s'est arrêté là. Il y avait quand même quelqu'un qui était là, une tierce personne, pour nous protéger devant l'œilleton, si on peut dire. Voilà." (une ex-détenue)

Nous voyons à travers tous ces témoignages de vie combien il est difficile de parler de sexualité lesbienne en prison. De par le lieu, l'oppression généralisée que subissent les femmes et le système hétérosocial environnant.

pas
mon truc, dans la
journée, qu'elles se comportent
correctement, même vis-à-vis des autres.
Que ce soit leur histoire à elles si elles veulent,
quand les portes sont fermées." (une surveillante)¹².

Nous observons bien ici de la lesbophobie, mais aussi cet
hétérosexisme, qui place une hiérarchie dans les sexualités, et qui de
plus pense une sexualité incomplète s'il n'y a pas d'hommes, mais de
plus qui ne reconnaît pas les sexualités entre femmes.

"Si je prends l'exemple de X, où les filles étaient toutes ensemble sur la cour de
promenade et où je me trouvais des fois, là, il y avait vraiment des couples de
filles qui se tenaient par la main, par le cou, etc. Mais c'est vrai que chez les
femmes, c'est plus perçu comme des *super copines*, qu'un couple, c'est plus vu de
cette manière-là." (une ex-surveillante).

Les relations sexuelles entre femmes, tout en étant "tolérées", restent sous une
grande surveillance, comme le montre le témoignage de deux femmes lesbiennes :

K : "C'est que je suis restée sept mois, et les quinze premiers jours je n'étais pas avec
Ghislaine (son amie). On est tombées en même temps et on a été isolées les
quinze premiers jours donc j'étais avec deux personnes différentes. Et ensuite
bon, on s'est toujours dit que ça avait vraiment été prémédité, parce que nous
on n'avait jamais caché notre homosexualité, on a été très vite remises
ensemble. Donc on a passé pratiquement six mois et demi toutes les deux
dans la même cellule. Et donc toutes les deux on a eu très peu l'envie
de faire l'amour, parce qu'on est pas bien, on n'est pas à l'aise, et puis
il y a cet ceilleton, ce putain d'œil qui fait que t'es matée n'importe
quand, n'importe comment, donc tu n'as absolument aucune
intimité. De toutes façons, on n'en avait pas envie quoi.
Que dire d'autre ? En fait, nous les rapports qu'on a
eu, c'est vrai par exemple on se bastonnait
beaucoup ensemble. C'est une façon
de se défouler, je crois que
c'est aussi une

de
mariage, qui constitue selon
elle la base de l'organisation carcérale
des femmes."

Ester Hefferman⁵ établit une typologie des détenues : les
square : "ce sont les délinquantes occasionnelles qui
acceptent les normes de la société, elles deviennent de bonnes
détenues, qui tentent de préserver leur tranquillité ; les *life* sont des
prostituées, des droguées ou des voleuses qui testent régulièrement le
pouvoir des autorités et s'aménagent une vie marginale à l'intérieur des
prisons, les *cool* sont des délinquantes professionnelles qui jouent la conformité
sans l'être, profitant de la situation." D'après son enquête à la prison
d'Occoquan, les détenues tendent à recréer une pseudo-famille en prison. Les
relations entre détenues se composent de relations d'amitié, de relations sur le
mode familial, chacune jouant le rôle de la mère, de sœurs, de filles ou de mari, et
des relations amoureuses, elle parle "d'homosexualité ouverte". Les détenues, selon
elle, rejettent ce dernier cas alors qu'elles acceptent facilement de "jouer" un rôle
familial comme celui de mari.

Il est toujours choquant de constater que le référent reste le modèle patriarcal, mais je
tiens également à critiquer le terme de "délinquante", car c'est un terme qui stigmatise,
qui crée le rejet en fonction de normes en vigueur dans une société spécifique
(américaine pour le cas présent). Alors que déroger des règles institutionnelles peut être
aussi une stratégie propre à chacune, en fonction de ses propres normes, chaque
communauté définit ses propres normes qui sont relatives à un groupe.

Dans toutes ces enquêtes, la sexualité lesbienne est perçue comme un mode
d'adaptation, défini dans le spécifique femme dans l'espace carcéral. La
sexualité entre femmes n'est donc pas reconnue en tant que telle. Ce qui
traduit la non reconnaissance de la sexualité lesbienne de notre système
hétéropatriarcal.

Quel espace de revendication en prison ?

Simone Buffard⁶ introduit son livre par ces mots : "Je dois témoigner de la réalité pénitentiaire, rapporter (...) ce que je sais d'une enclave si pauvre et si méprisée de la France riche...". Elle décrit la peine corporelle, les conditions de propreté et d'hygiène insalubre, l'odeur, la promiscuité, l'espace limité, la nourriture peu variée, la sexualité sous contrainte... Elle évoque la barrière limitant les relations entre détenues et surveillantes, avant de mentionner l'usure du temps, de la punition.

La prison est une institution largement pliée sur elle-même, aux conditions vétustes de détention. Tout y est fait pour éviter de parler, comme la construction de centrales ou de maison d'arrêt à l'extérieur des villes, pour calmer toute révolte, pour faire taire les critiques. Ces observations s'appliquent encore plus aux prisons de femmes.

Les ouvrages féministes sur les prisons de femmes

Les prisons de femmes sont généralement oubliées des études (sociologiques, criminologie, ...). Cela rappelle encore une fois combien les femmes sont ignorées. La méconnaissance sur ce qui se passe à l'intérieur des murs est là pour rappeler, contrairement aux établissements

femmes
à travers les modes et les genres sexués, de plus cette attitude est appuyée par l'institution carcérale qui en "tolérant" et en admettant la sexualité entre femmes (et sous certaines conditions), la rend invisible. Elle est acceptée car elle n'est pas considérée comme une vraie sexualité puisqu'il n'y a pas de phallus. Donc, au regard d'une sexualité extérieure, ça reste "une amitié entre deux filles, prolongée par de la tendresse...". Ces propos reviennent sans arrêt autant dans les analyses sociologiques, qu'autour des paroles des surveillantes, c'est que cette forme de sexualité serait un moyen de combler le manque d'homme ! C'est une sexualité qui ne dérange pas, puisqu'elle n'est pas considérée comme réelle. Voilà ce qui est hétérosexiste, et qui nous amène à nous interroger sur l'hétérosocialité comme système politique, social et opprimant.

L'hétérosexisme est la promotion incessante par les institutions ou par les individuEs de la supériorité de l'hétérosexualité et de la subordination simultanée de l'homosexualité. L'hétérosexisme tient pour acquis que tout le monde est hétérosexuel. Sauf avis du contraire (contraire qui est souvent perçu comme étant pathologique, voire délictueux). Distinguer dans la pensée les personnes homosexuelles, en faire une catégorie particulière, c'est hétérosexiste.

"Il y a des limites et il y leur discrétion aussi. Moi, je n'ai jamais supporté le matin, de trouver deux filles dans le même lit, bon ben je leur ai dit... Je leur ai dit ce que je pensais et puis bon, je n'en ai pas retrouvé souvent. Je ne sais pas, ce n'est pas compliqué à six heures du matin de retrouver leur lit. Dehors, elles font ce qu'elles veulent, c'est un choix, mais disons qu'en prison, bon la fille qui est homosexuelle d'accord, mais la deuxième, elle n'y est peut-être pas, homosexuelle. C'est peut-être, c'est un besoin de sentiment, un besoin de quelque chose, mais elle serait dehors, elle n'y serait pas. Bon, c'est comme ça que moi je ressens la chose, donc c'est pour ça que je n'accepte pas. Enfin, je n'acceptais pas qu'elles soient dans le même lit, qu'elles fassent ce qu'elles veulent la nuit, ce n'est

l'univers
carcéral, mais elles se
représentaient cette sexualité
comme temporaire, et surtout comme un
palliatif à l'hétérosexualité. Une d'entre elles m'a
parlé d'une sexualité homosexuelle. De plus, la plupart
des femmes que j'ai interrogée se désignait comme
hétérosexuelle. Il a donc fallu que je précise mes observations
par le biais d'autres recherches dans d'autres ouvrages pour trouver
des entretiens de femmes s'identifiant comme lesbiennes avant,
pendant et après l'incarcération.

"Je sais que j'avais une amie qui était en cellule avec une codétenue. Elles ne
se sont pas mises ensemble comme ça. Disons qu'elles se sont trouvées autour
d'un point commun qui est la dope. Et par affinité, si on peut dire, elles ont vécu
une relation pour ne pas avoir de manque affectif, je ne sais pas, pour partager
un peu de vie, un peu de quotidien...". (une ex-détenue)

"De toutes façon, les femmes en prison, par rapport aux mecs, elles n'éprouvent pas
ce besoin de l'autre, c'est plus des complicités, des relations d'amitiés, d'affinités, de
choses comme ça, par rapport aux mecs qui ont peut être la photo de leur femme,
ou des bouquins, des magazines pornos, il y en a peut-être qui en achètent, je sais
pas. Les nanas n'éprouvent pas du tout, à moins que ce soit une nympho, mais
c'est plus des relations comme ça entre femmes..." (une ex-détenue)

"Remarque, quelquefois tu te demandes, enfin ce n'est pas que tu te
demandes, mais je me suis trouvée avec une mère maquerronne, par
exemple, j'ai eu droit à plein d'histoires. C'est pareil, tu avais beaucoup
de nanas qui étaient là pour de la prostitution, mais directement liées
parce qu'elles prenaient de la dope, donc il fallait bien qu'elles
fassent de la thune quoi. Donc, c'était quand même des mecs,
ce n'était pas trop des nanas, enfin nanas entre nanas..."
(une ex-détenue)

Nous comprenons bien à travers ces
témoignages l'oppression que
subissent ces

pour
hommes, que ces
femmes réactiveraient les images
sociales de femmes non conformes aux
règles d'une société basée sur la famille, les
détenues sont donc sanctionnées socialement de par
cette invisibilité, et sont donc écrasées par les objectifs de
moralisation. Un traitement spécifique est donc réservé aux
femmes dites "déviantes".

L'ouvrage de Catherine Erhel et de Catherine Leguay⁷ dénonce le
manque d'intérêt pour les femmes détenues, et de ce fait, la faible
évocation de leurs conditions de détention. Elles font référence à des
ouvrages anciens, pour montrer combien la situation a peu évolué. Elles
assimilent la situation des détenues à toutes les femmes et non pas à celles des
hommes incarcérés. "Car comme toutes les femmes, les détenues n'ont qu'un seul
droit, obéir, qu'une seul devoir, se taire (...). La définition pénitentiaire et judiciaire
de ce que doit être une femme nous apparaît comme une caricature de la
définition sociale de la féminité."

Une détenue est asservie, son corps est enfermé, sa culpabilité aggravée, par
exemple par le fait d'avoir un enfant en prison, ou des enfants à sa charge au
dehors. Toute femme qui commet un délit est doublement coupable, d'un délit
réprimé par la loi, d'un délit contre l'ordre moral.

Dans *Prisons de femmes* (1982), Natacha Duché et Ariane Gransac
dénoncent la condition féminine et l'oppression omniprésente en prison.

"Nous sommes tellement habituées à être guidées que nous ne
demandons même plus pourquoi. En prison, l'infantilisation des femmes
est accentuée, entretenue, jusque dans le vocabulaire⁸. Dans les
prisons de femmes, le règlement est appliqué à la lettre, à la
virgule et aux points de suspension."

L'approche sociologique qu'ont faite toutes ces
femmes est intéressante, car elle ne
s'inscrit pas dans une
d é m a r c h e

comparative
entre les prisons d'homme et
de femmes, elles ont ainsi permis de
révéler le traitement différentiel des femmes
en prison dans les années 1970.

Claudie Lesselier a rédigé une thèse d'histoire sur les conditions d'incarcération des détenues en France de 1820 à 1930⁹. Elle démontre, à partir du dépouillement de documents d'archives, de statistiques et d'ouvrages autobiographiques, l'emprise de la société patriarcale sur "la déviance" des femmes qui est perçue comme pathologique. La prison ne vise pas seulement à punir les détenues d'un acte reconnu comme délictueux, elle doit aussi les rendre passives et adaptables.

L'enquête de Anne-Marie Marchetti¹⁰ pose la question de la différenciation sociale des détenues selon leurs moyens. Elle démontre l'importance des moments clés dans l'entrée dans le monde carcéral : les transferts, les permissions de sortie, la santé, ...

Les femmes et le processus pénal

Les femmes représentent actuellement 18% des personnes arrêtées, 14% des condamnées et 4,2% de la population carcérale française. Elles sont surtout condamnées pour des infractions entraînant l'amende, les peines de substitution ou les dispenses de peines. Cependant, depuis 1975, le nombre de femmes incarcérées ne cesse d'augmenter. Le nombre de détenues est passé de 700 femmes en 1975 à 1 300 en 1984 et à 2400 femmes en 1996. Le taux de femmes en prison est donc passé de 3% en 1976 à 4% en 1990.

Le lien entre

corps
des femmes. De plus, les
détenues sont sans cesse contrôlées
par l'œilleton, le personnel entre dans les
douches, et sans frapper dans les cellules,
lesquelles sont régulièrement fouillées. Ce contrôle
permanent de l'espace personnel marque la dépossession
de repères et de Soi, pour les femmes incarcérées.

La composition des cellules est décidée par l'administration pénitentiaire. Cellules pour fumeuses et d'autres pour non-fumeuses, pour celles qui font des études, etc. Une tentative existe de ne pas mettre ensemble des femmes de milieux trop différents. Mais ça n'est pas toujours possible, étant donné la surpopulation carcérale. Des conflits éclatent souvent pour des questions d'incompatibilité de goût, de caractère, de propreté insuffisante, de tâches ménagères non partagées.

Les détenues ont la possibilité de faire une requête pour partager leur cellule avec une femme de leur choix ; mais cette demande n'est octroyée qu'à condition d'être obéissante ! Une crainte permanente pèse sur ces femmes, celle d'être transférée de prison ou de cellule, ce qui suppose alors une nouvelle adaptation et impose un éloignement d'avec les personnes, à l'intérieur ou à l'extérieur de la prison, qui vous soutiennent. Cette punition est dirigée envers les détenues que la direction juge "pénibles" ; celles qui ne se soumettent pas complètement au système : surtout, il ne faut pas perturber l'institution totalitaire !

Espace lesbien et prison

Ce chapitre est difficile à analyser. En effet, je me suis trouvée confrontée au problème de la différenciation des diverses représentations des sexualités. La plupart des femmes que j'ai interrogée a reconnu avoir eu une sexualité entre femmes dans

dans un espace clos et fermé, sous surveillance permanente. Les espaces sont rarement individualisés, sauf dans les centres de détention où en général les cellules sont individuelles. Tout dépend de l'effectif de la population carcérale. Et comme celle-ci est souvent en surpopulation, les espaces individualisés se réduisent. Les femmes doivent alors supporter la promiscuité avec tout ce que cela suppose, puisqu'elles ne choisissent pas leurs codétenues : subir les autres, manger la même nourriture, utiliser des douches collectives, aller aux toilettes devant les autres, dormir dans la même pièce, etc. Les femmes doivent apprendre à supporter 24h sur 24h d'autres femmes dont elles n'ont pas choisi la compagnie, et à coexister avec des femmes d'origine sociale différente, de culture différente. Cette promiscuité journalière suppose des concessions quotidiennes à affronter : si chaque détenue possède un lit et une chaise (dans 9 m²), la table unique oblige à des compromis permanents. Quand une détenue veut manger, l'autre doit débarasser ses affaires de la table. Si l'une regarde la télévision, l'autre doit éteindre sa radio. Chaque déplacement suppose une gêne : l'espace est si réduit qu'il faut s'excuser en permanence. On va aux toilettes à tour de rôle, il faut déplacer sa chaise pour que l'autre puisse ouvrir le placard. La solution la plus fréquemment adoptée est de rester sur son lit et de bouger le moins possible.

De plus, cette promiscuité entraîne une violation des domaines intimes : les lettres et les photographies sont à la vue de tout le monde, rien n'est préservé. Les actes les plus intimes, dont la sexualité, la masturbation, s'accomplissent en présence des autres.

Cette mise à nu physique et psychologie est, à mon sens, un véritable viol, subi par les femmes de manière régulière (les fouilles ont lieu après chaque parloir, à la sortie de cellule, etc.). Une femme me disait qu'elle préférerait ne pas se rendre dans les parloirs pendant ces règles, car elle trouvait ça trop insupportable et humiliant de se mettre à nu, de montrer sa serviette tachée de sang. C'est une véritable atteinte aux

infraction et la division sexuelle de l'espace constitue une deuxième particularité. On note des spécificités dans le traitement des condamnations des femmes.

Les atteintes aux biens constituent la première cause d'incarcération. Les infractions à la législation sur les stupéfiants sont la deuxième cause de condamnation. Les condamnations pour atteintes aux personnes, soit 7% des condamnations, arrivent à la 3ème place.

Pour expliquer ces échelles, il est intéressant de s'appuyer sur certaines interprétations sociologiques. En effet, certaines sociologues qui insistent sur l'influence du milieu familial et social, mentionnent le poids des représentations sociales sur les pratiques des acteurs et actrices du système pénal. Elles expliquent la moindre participation des femmes à la "délinquance" par une socialisation et des opportunités différentielles.

Pour ma part, il me semble important de rappeler aussi que, si les causes d'incarcération chez les femmes sont différentielles, c'est qu'elles sous-tendent l'éducation sociale et donc bien sûr la socialisation que subissent les filles dès leur plus jeune âge : pour les garçons, on tolère et on accentue (construction de la virilité) la contestation de l'autorité comme révélateurs de la personnalité, alors que la soumission et l'obéissance sont exigées chez les filles.

Les femmes reçoivent également un traitement plus clément lors du jugement, et bénéficient plus facilement d'acquittements, ce qui correspond à la politique familiariste et de l'assignation des femmes au foyer et dans l'espace privé ; représentation nourrie par la société patriarcale. C'est ce que l'on peut appeler un "traitement paternaliste". Par contre, 51% des femmes sont condamnées à des peines supérieures à trois ans. Les femmes exécutent une détention effective plus longue que les hommes.

L'espace

lesbien en prison

Cette partie de réflexion est la plus délicate. Pour l'aborder, plusieurs difficultés se sont présentées à moi.

- Que signifie "l'espace lesbien" dans l'univers carcéral ?
- Qu'entendons-nous par lesbianisme ?
- Comment analyser ce type de rapports entre femmes qui ne se reconnaissent pas lesbiennes, pour la plupart ?
- Quelle distance dois-je prendre entre ma représentation des sexualités et celles des détenues ?

J'ai essayé de répondre à ces questions en essayant d'être au plus proche de mes analyses féministes, lesbiennes, radicales, tout en ne m'éloignant pas trop de la représentation des réalités des détenues. Tout d'abord, il me paraît important de définir ce que nous entendons par le terme d'espace.

L'espace carcéral

L'espace est une étendue définie ou indéfinie qui contient et entoure des objets. Ici, nous parlerons plus précisément de l'espace carcéral.

La prison est un univers spécifique matérialisé par des barreaux qui enferme des personnes et les oppose aux échanges sociaux de l'extérieur. Les murs qui entourent la prison marquent la frontière entre la liberté et l'enfermement, entre la société et celles que la loi a mise en

marge.

Cette séparation est à la fois matérielle et symbolique, car les murs de ces prisons font plus que restreindre les possibilités d'évasion des détenues : ils les cachent de la société.

"La sécurité est le principe organisateur de la prison. La sécurité externe ne cesse d'être renforcée par l'ajout des grilles supplémentaires ou la construction de filins anti-hélicoptères et de miradors. La sécurité interne est en partie assurée par le quadrillage de l'espace avec des portes, des barreaux et des brilles et par le contrôle des déplacements des détenues". Tout ceci limite le champ d'action de chaque détenue.

Cette limitation est non seulement matérielle, mais aussi psychologique. Car en dehors du principe même d'enfermement, c'est une atteinte à la dignité directe, atteinte de l'intime, détérioration des relations extérieures, une perte de reconnaissance de soi, une perte d'identité. C'est vivre à plusieurs dans un espace de 9m², sans choisir ses codétenues. C'est l'atteinte au sens olfactif, c'est la déperdition du goût, c'est la perte d'acuité visuelle (en prison, il n'y a pas d'horizon), c'est l'hypertrophie de l'ouïe, chaque pas est écouté (le moindre bruit prend des proportions plus grandes qu'à l'extérieur), c'est l'atteinte du corps (par les fouilles, la promiscuité, l'absence d'intimité)...

L'espace devient un objet de luttes afin d'agrandir son champ de mouvement ou de s'approprier des espaces stratégiques. Tout est une négociation permanente entre détenues et surveillantes pour l'accession à des espaces interdits, et entre codétenues pour les "espaces ouverts" tels que la cour de promenade, les couloirs, etc. et à l'intérieur de "l'espace fermé" qu'est la cellule.

L'espace constitue le cadre de vie où se déroulent toutes les activités des détenues : travail, sports, etc., toutes ces activités se déroulent